

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

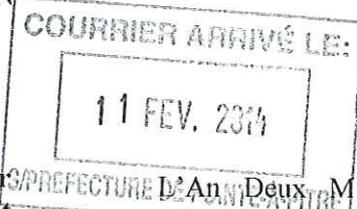
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE1<sup>ère</sup> séance de l'année 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.01.01/83

Vendredi 24 janvier 2014

**Modification du plan de financement pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la tranche 3 du programme pluriannuel des travaux d'assainissement des eaux usées de Cap Excellence et demande de subvention**



Le vendredi 20 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 janvier 2014.

## Présents : 23

|                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| M. Jacques BANGOU                   | Président                         |
| Mme Suzelle SEVILLE                 | 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Maguy CELIGNY                   | 5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| M. Franck PETIT                     | 7 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| M. Dominique BIRAS                  | 8 <sup>ème</sup> Vice-Président   |
| Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION         | 9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente  |
| Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE | 10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| Mme Josiane GATIBELZA               | 11 <sup>ème</sup> Vice-Présidente |
| M. Patrick LERUS                    | 12 <sup>ème</sup> Vice-Président  |
| M. Georges BREDENT                  | 13 <sup>ème</sup> Vice-Président  |
| M. Guy BARBEU                       | Délégué Communautaire             |
| M. Robert BARBIN                    | Délégué Communautaire             |
| M. Georges CIDEME                   | Délégué Communautaire             |
| M. Gérard DESTOUCHES                | Délégué Communautaire             |
| Mme Laisely EDOM PARAT              | Déléguée Communautaire            |
| Mme Juliana FENGAROL                | Déléguée Communautaire            |
| Mme Renée George NABAJOH DELOUMEAUX | Déléguée Communautaire            |
| M. Serge NIRELEP                    | Délégué Communautaire             |
| M. Lambert NOMEL                    | Délégué Communautaire             |
| M. Michel RINÇON                    | Délégué Communautaire             |
| Mme Betty SALBOT                    | Déléguée Communautaire            |
| Mme Nadiah SURVILLE PERAFIDE        | Déléguée Communautaire            |
| Mme Eliane VESPASIEEN-CLOTILDE      | Déléguée Communautaire            |

## Excusé représenté : 1

## Vice-Président :

M. José GUIOLET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Pouvoir à M. Jacques BANGOU

## Excusés non représentés : 3

## Vice-Président :

M. Eric JALTON (1<sup>er</sup> Vice-Président)

## Délégué Communautaire :

M. Ary CHALUS  
M. Patrick SELLIN

## Absents non excusés : 13

## Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. Fabert MICHELY (6<sup>ème</sup> Vice-Président)

## Délégués communautaires :

M. Max CELIGNY  
M. Eric CELINAIN  
M. Audry CORNANO  
Mme Maric- Hélène JACOBY KOALY  
M. Maurice LORQUIN  
Mme Annie LOUIS-MARIE  
Mme Alexandrine MOUEZA  
Mme Nathalie PELMONT  
Mme Nadège THEOPHILE  
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL  
Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**



- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2012.09.07/309 votée le 7 septembre 2012 portant demande de subvention pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre des tranches 3 et 4 du programme pluriannuel de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2013.04.02/01 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/29 votée le 15 avril 2013 portant examen et vote du budget annexe assainissement - Exercice 2013;
- VU la lettre du 29 juillet 2013 de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;
- VU la lettre du 23 décembre 2013 de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Par **convention de mandat en date du 10 octobre 2003**, le SIEPA a confié à la SEMAG la mise en œuvre de son programme de travaux d'assainissement sur les communes de Pointe à Pitre et des Abymes. Par arrêté n°2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 le SIEPA a été dissous et les compétences «*eau et assainissement*» du SIEPA ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

La convention de mandat est donc transférée de fait du SIEPA vers CAP EXCELLENCE qui poursuit ce programme de travaux.

Le programme pluriannuel de travaux est scindé en **4 tranches**.

Le montant du bilan financier prévisionnel de l'opération s'élève à environ **18,6 M€ TTC**.

La première tranche de l'opération, achevée en 2008, a été cofinancée par l'Europe, la Région et l'Etat dans le cadre du DOCUP 2000-2006.

La deuxième tranche de l'opération est réalisée dans le cadre du Programme Opérationnel 2007/2013.

Les tranches 3 et 4 du programme de travaux prévoient la poursuite des travaux de mise en conformité du système d'assainissement vis-à-vis de la loi sur l'eau entamés dans les tranches 1 et 2.

Le programme de travaux de la tranche 3 est le suivant :

- ▶ Tranche 3 : Réseaux d'assainissement des eaux usées de Petit Pérou (réseau gravitaire arrivant au poste de refoulement, poste de refoulement et sa canalisation de refoulement),

L'enveloppe financière prévisionnelle allouée est détaillée ci-dessous :

### Tranche 3

|                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| ▶ ETUDES :             | 138 000 € HT                 |
| ▶ TRAVAUX :            | 1 430 000 € HT               |
| ▶ RÉMUNÉRATION SEMAG : | 50 581 € HT                  |
| <b>TOTAL</b>           | <b><u>1 618 581 € HT</u></b> |

Les recettes prévisionnelles du bilan financier sont les suivantes :

|                                     |                              |
|-------------------------------------|------------------------------|
| ▶ ONEMA :                           | 510 384 € HT                 |
| ▶ ETAT/EUROPE/AUTRES COFINANCEURS : | 744 016 € HT                 |
| ▶ CAP EXCELLENCE :                  | 364 181 € HT                 |
| <b>TOTAL</b>                        | <b><u>1 618 581 € HT</u></b> |

Après avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1** – D'approuver le projet d'études pour la réalisation des travaux de la tranche 3 du programme pluriannuel des travaux d'assainissement.

**ARTICLE 2** – D'abroger la délibération n°2013.09.06/57 du Conseil Communautaire réuni le 9 septembre 2013, portant modification du plan de financement des travaux d'assainissement des eaux usées de la tranche 3 du programme pluriannuel des travaux d'assainissement des eaux usées.

**ARTICLE 3** – D'approuver le plan de financement de l'opération tranche 3 selon la répartition suivante :

|                                     |                              |
|-------------------------------------|------------------------------|
| ▶ ONEMA :                           | 510 384 € HT                 |
| ▶ ETAT/EUROPE/AUTRES COFINANCEURS : | 744 016 € HT                 |
| ▶ CAP EXCELLENCE :                  | 313 600 € HT                 |
| <b>Total des dépenses éligibles</b> | <b><u>1 568 000 € HT</u></b> |

▶ CAP EXCELLENCE (Rémunération du mandataire) 50 581 € HT

**TOTAL** **1 618 581 € HT**

**ARTICLE 4** – D'autoriser le Président à solliciter le financement de l'Onema, l'Etat, l'Europe, la Région Guadeloupe et l'Office de l'Eau Guadeloupe.

**ARTICLE 5** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6** - Le Président, le Directeur Général, le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député- Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

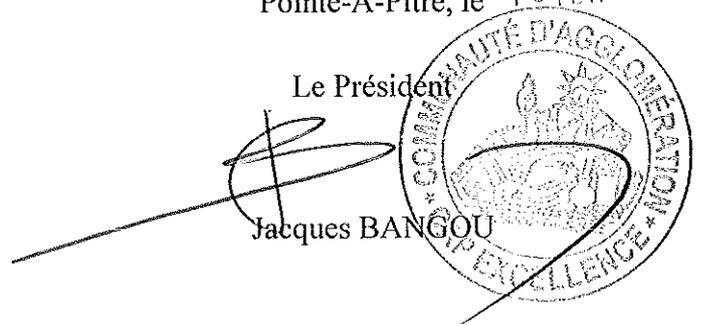
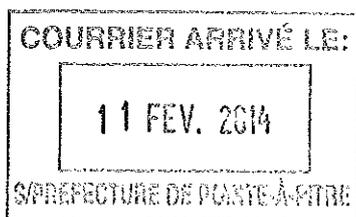
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 10 FEV. 2014

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 FEV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 11 FEV. 2014